

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 12 (1842)

Rubrik: Juin 1841

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUS ,
PRÉSIDENT ET CONSEIL CANTONAL DE SOLEURE ,
Sur le rapport du Conseil-exécutif ,
AVONS DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Est ratifiée la convention conclue , le 17 de ce mois , entre les délégués des Etats de Berne et de Soleure , dans le but de faciliter l'exercice de la médecine dans les deux cantons.

Donné le 25 juin 1841 .

Le Président ,
JEAN TROG.

Le Chancelier ,
X. AMIETH.

... ————— ...

LE CONSEIL-EXÉCUTIF

DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE ,

Ensuite d'autorisation du Grand-Conseil du 24 novembre 1841 , a ratifié la convention ci-dessus , conclue entre les délégués des Etats de Soleure et de Berne , concernant l'exercice de l'art médical dans les deux cantons.

Donné à Berne , le 26 novembre 1841 .

Au nom du Conseil-exécutif ,
L'Avoyer ,
CH. NEUHAUS.

Le Chancelier ,
HÜNERWADEL.